CAHIER 09 / UNE FAMILLE QU'IL FAUT SOUTENIR

Soutenir une famille, ce n'est pas la diriger

Les institutions apportent moyens, protection et reconnaissance.

La confiance ne se décide pas depuis un bureau

Une institution peut créer un service, ouvrir un financement, proposer une convention ou organiser un accompagnement. Elle ne peut pas décréter qu'une relation intime et durable existe entre deux personnes. Cette relation se construit dans leur histoire, leur proximité, les gestes répétés et la confiance réciproque.

Cela ne rend pas les institutions secondaires. Au contraire, leur responsabilité devient plus précise : rendre possibles les conditions dans lesquelles des personnes de confiance peuvent se rencontrer, rester présentes et agir sans être abandonnées devant les difficultés.

Reconnaître les personnes physiques qui comptent

Une famille de confiance peut réunir des parents, des amis et d'autres proches sans statut officiel particulier. Leur contribution risque d'être invisible si l'organisation ne reconnaît que les professionnels, les représentants légaux ou les détenteurs d'un mandat. Or connaître une personne, l'écouter ou l'alerter sur une difficulté peut constituer un apport réel, distinct des responsabilités juridiques.

Reconnaître ces présences ne veut pas dire leur attribuer automatiquement des pouvoirs, notamment sur les informations confidentielles ou les décisions. Il s'agit de leur donner une place adaptée, avec les consentements, les garanties et les limites nécessaires. La protection de la personne reste première.

Soutenir sans tenir

Le cercle de confiance est celui de la personne. Les grands dispositifs doivent lui apporter un environnement protecteur, des moyens matériels et humains, des possibilités d'écoute et des relais. Ils peuvent aussi aider à prévenir les abus, les conflits, l'épuisement et les discontinuités.

Mais aider n'est pas s'approprier. Si une association ou une administration prend le contrôle de toute la vie relationnelle du cercle, elle risque de perdre ce qui en fait la force : l'engagement libre de personnes physiques auprès de quelqu'un qu'elles connaissent. L'enjeu est de soutenir ce petit monde de proximité, sans le tenir à sa place.

Une autre manière d'évaluer la solidarité

On mesure souvent l'action collective par des places, des actes, des dossiers ou des budgets. Ces données ont leur utilité. Une autre question devrait leur être associée : « La personne dispose-t-elle de liens de confiance plus solides et plus durables grâce à notre action ? »

Une institution peut avoir rempli toutes ses procédures sans avoir réellement conforté cette continuité humaine. À l'inverse, une action modeste peut changer beaucoup si elle permet à une relation de durer. La qualité de la solidarité ne se réduit pas à l'administration de services : elle se voit aussi dans la vie des personnes.

Une famille autour de la personne. La personne au centre de cette famille. Et des soutiens pour qu'elle tienne dans le temps — sans la tenir à sa place.

À poursuivre : cahier 10, « Qui sera encore là demain ? ».